



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Dublin, le 15 juin 2018

Objet : Demande d'évaluation par le CIEM de l'avis du CC EOS sur les mesures de gestion pour la langoustine dans l'UF16 (banc de Porcupine)

Cher M. Machado,

Le 17 février 2017, la Commission a répondu à l'avis du CC EOS (30 novembre 2016¹), qui contenait un amendement pour les mesures de gestion de la langoustine dans le banc de Porcupine. Au cours de l'analyse et de la discussion de cette réponse, l'opinion du CC EOS s'est avérée unanime pour juger que la réponse de la Commission n'abordait pas en détail les propositions spécifiques faites par le CC EOS et mal interprétait peut-être le contenu et l'objectif de l'avis du CC EOS.

Dans cet esprit, le CC EOS a réexaminé ce sujet et a actualisé son avis précédent afin de clarifier le contenu et l'objectif. En tant que tel, le CC EOS demande à la Commission de demander au CIEM/CSTEP d'évaluer les propositions du CC EOS contenues dans cet avis, afin de déterminer si les propositions du CC EOS sont ou pas préventives, de réduire les *déclarations de zone erronées* et le *risque de rejet*, et de contribuer à la gestion durable de ce stock.

Cet avis a été adopté par le Comité exécutif par consensus.

Compte-tenu de l'engagement du CC EOS à une collaboration active avec les états membres concernés, le groupe des états membres des eaux occidentales septentrionales a reçu une copie de ce courrier à titre d'information.

Je vous prie d'agréer, cher M. Machado, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Emiel Brouckaert

Président, Comité exécutif, Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales

1 La réponse de la CE sur l'avis du CC EOS sur les mesures de gestion de la langoustine dans le banc de Porcupine (UF16) pour 2017 ainsi que la proposition d'origine peuvent être consultés sur le site web du CC EOS [Lien](#)



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Contexte

Le banc de Porcupine(UF16) est unique parmi les pêcheries de langoustine car une mesure de gestion est en place qui limite le volume de TAC de zone 7 qui peut être pris dans l'unité fonctionnelle 16. Cette limite porte le nom de restriction « of which ».

En 2009, l'industrie de la pêche, par le biais du CC EOS, a proposé une fermeture saisonnière pour permettre la reconstitution du stock du banc de Porcupine. Cette fermeture couvre 75% de la zone du stock de l'UF 16, pour la période du 1^{er} mai au 31 juillet. Cette fermeture a été acceptée par la Commission et a été mise en œuvre par le biais du règlement annuel de TAC et quota initialement en 2010 et ensuite en 2011 et 2012. En 2013, 2014, 2015 et 2016, la durée de la fermeture a été réduite en réponse aux améliorations du stock, et de la pression politique.

Comme avec toute mesure de gestion, les stratégies de mise en œuvre et de sortie doivent être claires afin de garantir que toute réglementation qui cesse d'ajouter de la valeur puisse être modifiée ou annulée et réutilisée le cas échéant. Ces mesures, bien que nécessaires quand elles ont été mises en œuvre, nécessitent désormais d'être réévaluées car elles ont été introduites en réponse à un avis scientifique sur l'état du stock et pourraient ne plus avoir la même importance et effet.

Evaluation des mesures de gestion

Suite aux recommandations antérieures du CSTEP et de la Commission selon lesquelles il n'est pas nécessaire d'avoir à la fois une fermeture saisonnière et la restriction « of which », le CC EOS estime que la fermeture saisonnière devrait demeurer en place pour 2019, mais que la restriction « of which » devrait être supprimée.² Cette recommandation est renforcée par les effets potentiellement négatifs des mesures de gestion comme indiqué par le CIEM en 2017; « Il y a une limite de capture séparée pour l'unité fonctionnelle(UF) 16 au sein du TAC élargi de la sous-zone 7. Ceci a eu pour résultat des quotas très restrictifs pour certains navires, ce qui a augmenté les déclarations erronées de zone et le risque de rejet. »³

Propositions

² Ref. Ares(2014)69520 - 14/01/2014

http://www.nwwac.org/_fileupload/Opinions%20and%20Advice/Year%2009/EC%20Reply%20to%20NWWWRAC%20Advice_Nephrops_Management_Porcupine_FU16_EN.pdf

³ Avis du CIEM sur les possibilités de pêche, la capture et l'effort Mer Celtique et écorégions océaniques de l'Atlantique nord-est Publié le 31 octobre 2017 nep.fu.16

<http://ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Advice/2017/2017/nep.fu.16.pdf>



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Selon les données disponibles, le raisonnement associé et les données scientifiques révisées relatives au stock de langoustine en UF16 (banc de Porcupine), le CC EOS fait les propositions suivantes :

1. le CC EOS réitère son soutien à la protection de la langoustine pendant le frai et le recrutement et est en conséquence en faveur du maintien de la fermeture saisonnière pour 2019, avec tous les ajustements nécessaires au cours des prochaines années en matière de date et de durée en fonction de la détermination scientifique de l'abondance du stock (Tableau 1);
2. Que la condition spéciale « of which » doit être supprimée pour 2019, sur la base que le TAC 2018 pour la zone (2734t) était fortement supérieur à la moyenne sur 10 ans (2006 - 2016) pour les débarquements (1 406,72t), plus 10% (1 547,40t) et que le taux de prise (5,6%; 2016) demeure en-dessous du F_{msy} proxy (6.2%), indiquant que l'exploitation est à un niveau durable. Les 10% supplémentaires introduisent un tampon de prévention à l'application de la règle.
3. Il est suggéré que cette règle soit revue annuellement en vue de lier l'utilisation des mesures supplémentaires exclusivement aux points de référence (ou à leurs variables), réduisant ainsi les incertitudes associées à l'utilisation de données de débarquement historiques ;
4. Si le TAC recommandé est inférieur à la moyenne de débarquement sur 10 ans plus 10%, ou si le niveau d'exploitation est supérieur ou égal au FMSY proxy, alors la disposition « dont pas plus de » doit être invoquée.

Tableau 1. La matrice de décision basée sur le taux de prise et l'abondance du stock de langoustine en UF16 (banc de Porcupine) proposée par le CC EOS pour déterminer la durée de la fermeture de l'UF16 en 2018 (Référence source pour les valeurs : Avis du CIEM sur les possibilités de pêche, capture et effort mer Celtique et écorégions océaniques Atlantique nord-est ; publié le 31 octobre 2017 nep.fu.16).

	Abondance du stock		
	Faible (≤600 millions)	Moyen (600 – 800 millions)	Elevé (> 800 millions)
Taux de prise	Période de fermeture		
Faible (≤4%)	1 ^{er} mai – 30 juin	1 ^{er} mai – 31 mai	1 ^{er} mai – 31 mai
Moyen (4%-6%)	1 ^{er} mai – 31 juillet	1 ^{er} mai – 30 juin	1 ^{er} mai – 31 mai
Elevé (>6%≤ F_{msy} %)	1 ^{er} mai – 31 juillet	1 ^{er} mai – 30 juin	1 ^{er} mai – 30 juin